



Dénoncer un renouvellement d'engagement militaire

Par **chappaz**, le **28/02/2008** à **20:19**

Bonjour,

Mon fils est dans le même cas. Son premier contrat militaire d'une durée de 3 ans se termine le 29 février 2008. Il l'a honoré jusqu'au bout. L'année dernière il a signé un nouveau contrat militaire de 2 ans qui doit débuter le 1er mars 2008. Ne voulant continuer au sein de l'armée, il a dénoncé son contrat en suivant les voies hiérarchiques.

Aujourd'hui, il vient de recevoir un avis défavorable.

Que faire?

Est il obligé d'honorer ce nouveau contrat.

De plus, il ne veut pas y retourner le 1er mars.

Il veut travailler dans le privé.

Merci de votre réponse.

Salutations distinguées.